



Remplissez ce formulaire (en lettres majuscules) pour enregistrer un transfert direct. Cochez les cases appropriées et lisez les instructions et les définitions au verso. Les renvois législatifs sont tirés de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Partie I – Rentier

Nom de famille	Prénom et initiales	Numéro d'assurance sociale
Adresse		Numéro de téléphone

Section A – Transfert provenant d'un REER ou d'un FERR

Je suis le rentier du régime enregistré d'épargne-retraite (REER). Numéro et nom du régime individuel _____

Je suis le rentier du fonds enregistré de revenu de retraite (FERR). Numéro et nom du fonds individuel _____

Nom de l'émetteur du REER ou du FERR	Adresse
--------------------------------------	---------

Section B – Montant à transférer

Je demande le transfert direct : de tous les biens, de la somme forfaitaire de _____ \$ ou de _____ paiements de _____ \$, représentant la totalité ou une partie des biens de mon REER non échu qui est mentionné à la section A. Je demande ce transfert : en argent ou en biens.

Je demande le transfert direct (sauf un montant suffisant pour que je puisse recevoir le montant minimum cette année) : de tous les biens ou de la somme forfaitaire de _____ \$, représentant une partie des biens de mon FERR qui est mentionné à la section A. Je demande ce transfert : en argent ou en biens.

Section C – Identification du REER, du FERR ou du RPA auquel les fonds sont transférés

Je demande le transfert direct du REER mentionné ci-dessus dans mon REER. Numéro et nom du régime individuel _____

Je demande le transfert direct du REER ou du FERR mentionné ci-dessus dans mon FERR. Numéro et nom du fonds individuel _____

Je demande le transfert direct du REER ou du FERR mentionné ci-dessus dans mon compte de participant au régime de pension agréé (RPA). Numéro d'agrément de l'Agence et nom du régime _____

Nom de l'émetteur du REER ou du FERR, ou de l'administrateur du RPA	Adresse
---------------------------------------------------------------------	---------

Date	Signature du rentier	ou <input type="checkbox"/> Voir lettre ci-jointe
------	----------------------	---------------------------------------------------

Partie II – Cessionnaire

1. Nous acceptons le transfert direct demandé ci-dessus. Lorsque nous recevons les biens, nous les porterons au crédit du rentier ou du participant du régime ou du fonds mentionné à la section C de la partie I. Si le régime ou le fonds est un REER ou un FERR conforme à un modèle, il sera conforme au modèle suivant :

_____ Nous vérifierons l'identification du régime ou du fonds figurant à la section C de la partie I et, s'il y a lieu, nous ajouterons ou corrigerons des renseignements.

Numéro et nom du modèle de régime ou de fonds _____

2. Le régime ou le fonds est enregistré ou agréé selon la *Loi de l'impôt sur le revenu*, sinon nous en demanderons l'enregistrement ou l'agrément selon la circulaire d'information 72-22 ou 78-18.

Nom du cessionnaire	Date
Signature de la personne autorisée	Titre ou fonction

Partie III – Cédant (N'émettez pas de feuillet T4RSP ni de feuillet T4RIF pour le montant transféré.)

1. Nous avons transféré _____ \$ du REER ou du FERR qui est mentionné à la section A de la partie I au cessionnaire qui est nommé à la section C de la partie I. Si des biens sont transférés d'un FERR dans un autre FERR ou dans un RPA, nous avons versé ou verserons le montant minimum au rentier pour l'année.

2. Le FERR du cédant est-il un « FERR admissible » selon la définition au verso? Oui Non Sans objet

3. L'époux ou conjoint de fait du rentier a-t-il déjà cotisé au REER? Oui Non Sans objet

4. Le FERR comprend-il des montants transférés d'un REER auquel l'époux ou conjoint de fait du rentier a cotisé? Oui Non Sans objet

Époux ou conjoint de fait	Nom de famille	Prénom	Numéro d'assurance sociale
----------------------------------	----------------	--------	----------------------------

5. Le cessionnaire doit continuer d'administrer les _____ \$ comme montant immobilisé, selon la *Loi sur les normes de prestation de pension* ou une loi provinciale sur les normes de prestation de pension (indiquez la loi) _____. Dans certaines provinces, les fonds de pension et les fonds provenant de REER immobilisés peuvent être transférés dans des FERR immobilisés.

J'atteste que les renseignements fournis dans ce formulaire sont exacts et complets. Sans objet

Nom du cédant	Date
Signature de la personne autorisée	Titre ou fonction

Partie IV – Réception par le cessionnaire (Ne remettez pas au rentier un reçu d'impôt pour le montant transféré.)

Nous avons reçu _____ \$ que nous devons transférer et administrer selon les instructions de la partie I et, s'il y a lieu, les précisions de la partie III.

Nom du cessionnaire	Date
Signature de la personne autorisée	Titre ou fonction

Instructions

Qui peut utiliser ce formulaire?

Émetteur d'un FERR

Vous pouvez utiliser ce formulaire pour enregistrer un transfert direct, selon l'alinéa 146.3(2)e), de la totalité ou d'une partie des biens du fonds à l'émetteur d'un autre FERR ayant le même rentier. Depuis le 1^{er} janvier 2004, vous pouvez enregistrer un transfert direct selon le paragraphe 146.3(14.1) d'un FERR d'un rentier à une provision à cotisations déterminées d'un RPA auquel le rentier participait avant le transfert.

Émetteur d'un REER non échu

Vous pouvez utiliser ce formulaire pour enregistrer un transfert direct, selon l'alinéa 146(16)a), de la totalité ou d'une partie des biens du REER à l'une des personnes suivantes :

- l'émetteur d'un autre REER ayant le même rentier;
- l'émetteur d'un FERR ayant le même rentier;
- l'administrateur d'un régime de pension agréé (RPA), afin que les biens soient portés au crédit du compte du rentier, à titre de participant au régime.

Remarque

Vous n'êtes pas tenu d'utiliser ce formulaire. Vous pouvez choisir la méthode d'enregistrement que vous voulez, pourvu que vous (le cédant) fournissiez au cessionnaire tous les renseignements dont il a besoin pour faire le transfert correctement (par exemple, en indiquant si les fonds proviennent d'un régime immobilisé, d'un REER ou d'un FERR au profit de l'époux ou conjoint de fait, ou d'un FERR admissible).

N'utilisez pas ce formulaire pour les transferts suivants :

- transfert direct d'une conversion totale ou partielle d'une rente de REER dans un autre REER ou dans un FERR (utilisez plutôt le formulaire T2030, *Transfert direct selon le sous-alinéa 60l)v*);
- transfert direct d'un montant excédentaire d'un FERR dans un autre FERR ou dans un REER (utilisez plutôt le formulaire T2030);
- transfert direct d'un REER ou d'un FERR en raison de la rupture du mariage ou de l'union de fait (utilisez plutôt le formulaire T2220, *Transfert provenant d'un REER ou d'un FERR dans un autre REER ou FERR après rupture du mariage ou de l'union de fait*).

Qui remplit ce formulaire?

Partie I

Le rentier qui demande le transfert remplit et signe la partie I. Il remet ensuite quatre copies du formulaire à l'émetteur du REER ou du FERR ou à l'administrateur du RPA auquel les biens doivent être transférés (le cessionnaire). Si le cessionnaire remplit la partie I pour le rentier, il peut joindre une copie d'une lettre signée par le rentier dans laquelle ce dernier demande le transfert direct. Cette lettre tient lieu de signature.

Partie II

Le cessionnaire remplit et signe la partie II. Il envoie ensuite toutes les copies du formulaire à l'émetteur du REER ou du FERR duquel les biens seront transférés (le cédant).

Partie III

Le cédant remplit et signe la partie III. Il conserve une copie du formulaire et envoie les trois autres au cessionnaire avec les biens transférés.

Partie IV

Le cessionnaire remplit et signe la partie IV des trois copies. Il conserve ensuite une copie du formulaire, en retourne une au cédant et remet la dernière au rentier.

Exigences de déclaration

En cas de transfert direct selon le paragraphe 146.3(14.1) ou l'alinéa 146(16)a) ou 146.3(2)e), le montant transféré ne représente pas un revenu pour le rentier. Par conséquent, le cédant ne doit pas déclarer le montant transféré sur un feuillet T4RSP ou T4RIF. De même, le cessionnaire ne doit pas remettre au rentier un reçu officiel, puisque le rentier ne peut pas déduire de son revenu le montant transféré.

Autres exigences

L'émetteur d'un FERR qui procède à un transfert direct selon le paragraphe 146.3(14.1) ou l'alinéa 146.3(2)e) doit verser au rentier le montant minimum pour l'année.

Dans tous les cas, le cédant ne doit pas retenir l'impôt sur le revenu sur le montant transféré selon le paragraphe 146.3(14.1) ou l'alinéa 146(16)a) ou 146.3(2)e).

Définitions

Administrateur de RPA – Personne ou groupe de personnes qui a la responsabilité d'administrer le RPA.

Cédant – Personne qui émet le régime ou le fonds duquel les biens sont transférés.

Cessionnaire – Personne qui émet le régime ou le fonds dans lequel les biens sont transférés.

Émetteur du FERR – Personne décrite au paragraphe 146.3(1), avec qui un rentier a conclu un arrangement qui est un FERR.

Émetteur du REER – Personne décrite au paragraphe 146(1), avec qui un rentier a conclu un contrat ou un arrangement qui est un REER.

Époux ou conjoint de fait – Vous trouverez la définition de ces expressions dans la plupart des guides et brochures que nous publions.

FERR admissible – FERR établi avant 1993 dans lequel aucun bien n'a été transféré ou versé après 1992 ou FERR établi après 1992 qui contient seulement des biens transférés d'un FERR admissible.

Numéro du régime individuel ou **numéro du fonds individuel** – Numéro du compte, du contrat, du certificat, ou tout autre numéro d'identification attribué par l'émetteur du REER ou du FERR.

Rentier – Personne qui a le droit de recevoir des paiements d'un REER ou d'un FERR.